

Certification de l'information sur la durabilité – CNAC

Le 25 septembre 2023

Présenté par Sophie Miller, CPA, CA

01 Volets du projet



Certification de l'information sur la durabilité – Volets du projet

NORME ISSA 5000

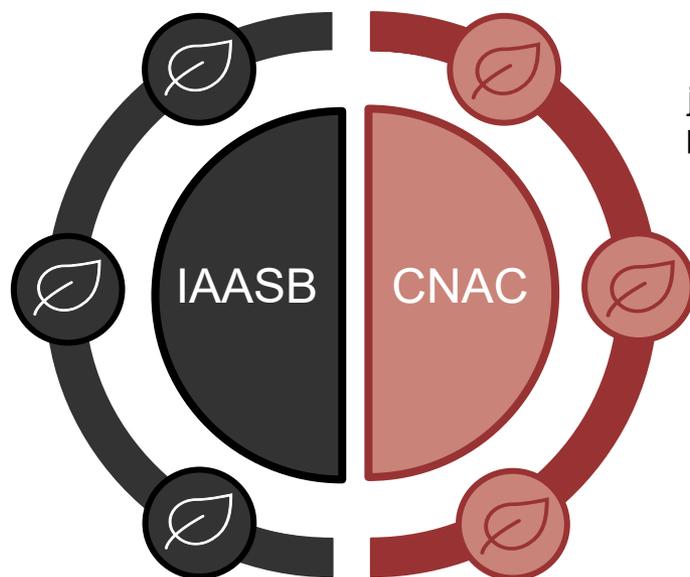
Élaboration d'une nouvelle norme d'application générale sur la certification de l'information sur la durabilité (norme ISSA 5000)

PROPOSITION DE PROJET

Approbation en septembre 2022

ES-ISSA 5000

Approbation de l'exposé-sondage et début de la consultation qui se terminera le 1^{er} décembre 2023



PROPOSITION DE PROJET

Approbation par le CNAC, en janvier 2023, d'une proposition de projet visant l'adoption simultanée de la norme ISSA 5000

COMITÉ

Établissement par le CNAC du Comité sur la certification de l'information sur la durabilité

ES-NCCD 5000

Approbation de l'exposé-sondage lors de la réunion d'août du CNAC

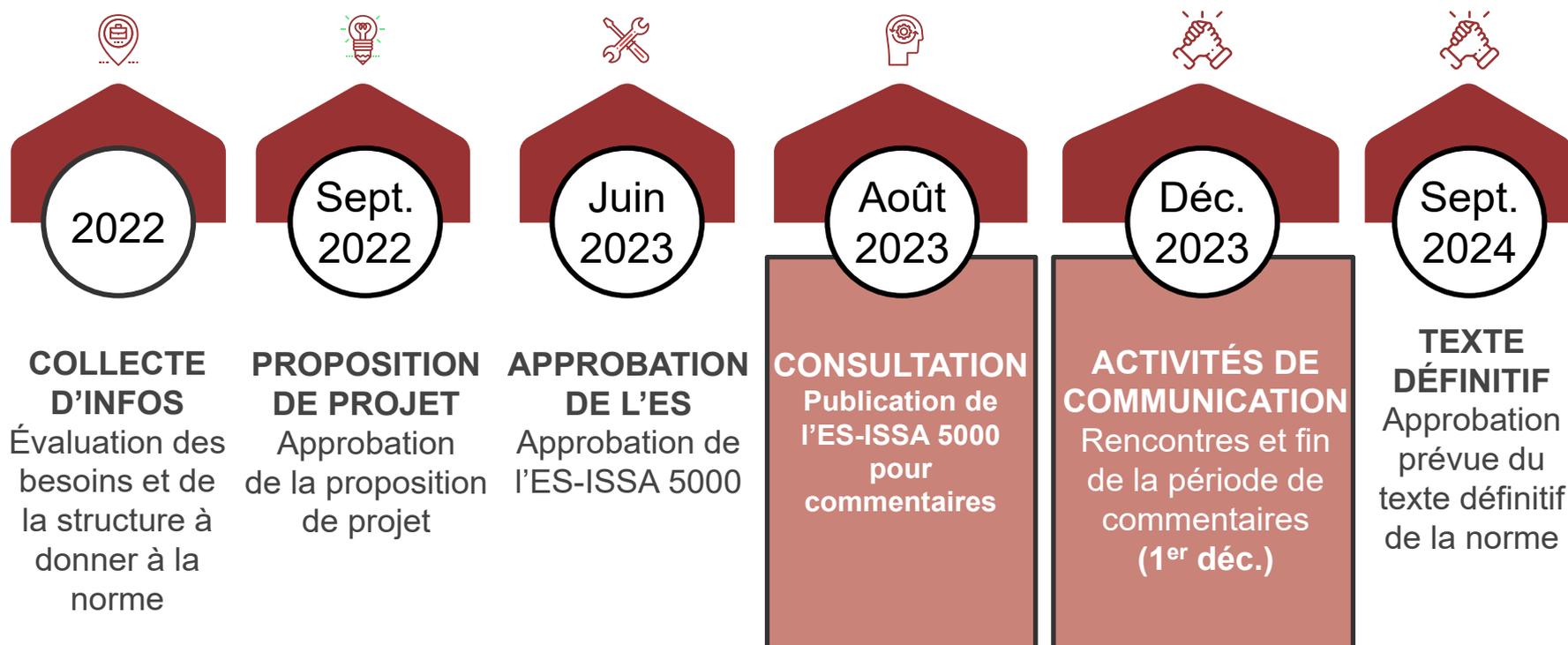


Pour le moment, les NCMC 3000 et 3410 répondent aux besoins, mais la nouvelle norme portant spécifiquement sur la *certification de l'information sur la durabilité sera encore mieux adaptée aux besoins actuels et futurs.*

02 Calendrier



Norme ISSA 5000 – Calendrier du projet

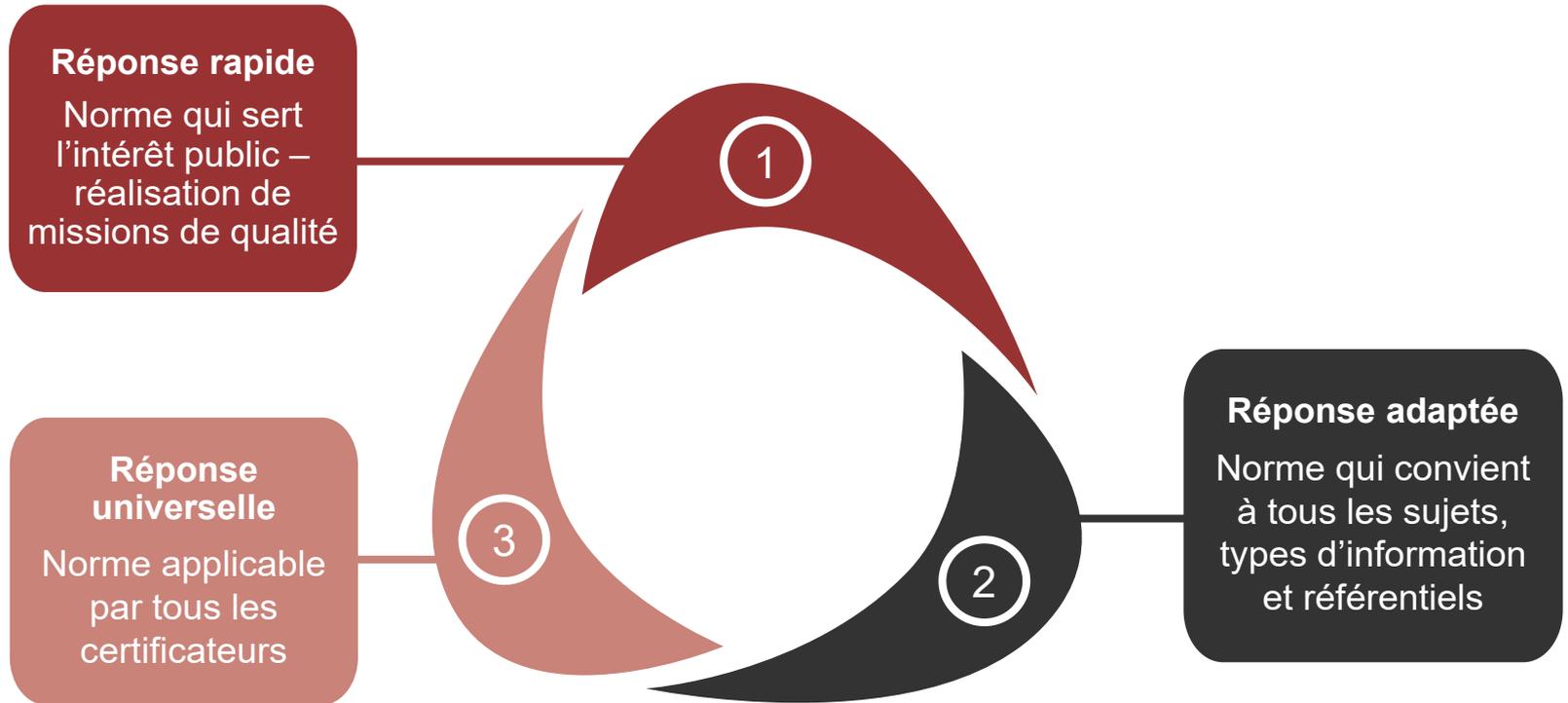


- Approbation du projet par le CNAC : *janvier 2023*
- Approbation de l'ES-NCCD 5000 : *août 2023*

03 Historique du projet



Objectifs du projet



Servir l'intérêt public



04 Élaboration de la norme ISSA 5000



Certification de l'information sur la durabilité : bâtir sur des bases existantes

Utiliser des passages pertinents des normes ISAE 3000 (révisée) et ISAE 3410 comme point de départ

Identifier les exigences et modalités d'application les plus pertinentes et les adapter aux missions relatives à la durabilité

Prendre en considération les indications relatives à l'IEE

Adapter les indications pertinentes sous forme d'exigences ou de modalités d'application



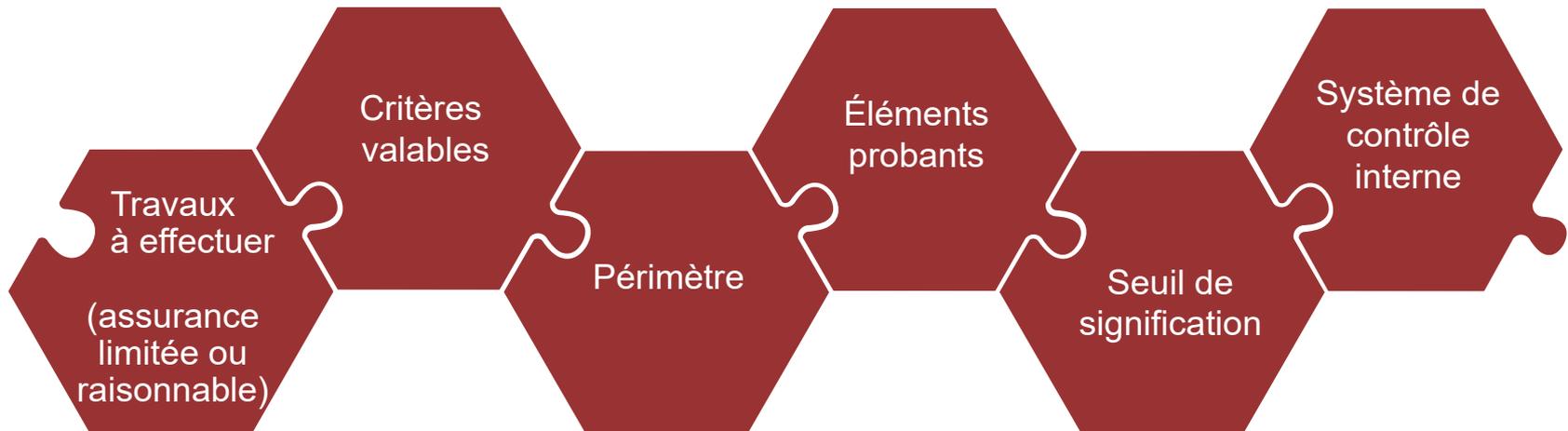
S'inspirer des réflexions récentes

Identifier les concepts les plus pertinents des normes ISA et les adapter aux missions relatives à la durabilité

Traiter les sujets prioritaires

Élaborer d'autres exigences ou modalités d'application si les étapes 1 à 3 ne permettent pas de traiter adéquatement les sujets prioritaires

Sujets prioritaires



05 Concepts clés



Concepts clés : *champ d'application* et *applicabilité*

Champ d'application



Sujets traités :

- Aspects des questions relatives à la durabilité
- Périmètre de l'information
- Information sur la durabilité faisant l'objet de la mission (partie ou totalité)
- Norme à appliquer (5000, 3000, 3410, etc.)

- La norme ISSA 5000 est une norme autonome qui traite de la certification de l'information sur la durabilité.
- La norme ISAE 3410 s'applique lorsque le professionnel en exercice exprime une conclusion distincte sur un bilan GES.
Par conséquent :
 - une fois la norme ISSA 5000 adoptée, des questions pourraient se poser quant à l'avenir de la norme ISAE 3410;
 - ces questions seront prises en compte dans la stratégie et le programme de travail futurs de l'IAASB.

Termes clés : *information sur la durabilité* et *questions relatives à la durabilité*

Durabilité



Terme important, mais difficile à définir. Prise en compte de la diversité des :

- utilisations possibles;
- référentiels d'information sur la durabilité;
- sources publiées par les normalisateurs nationaux.

Information sur la durabilité — Information sur les questions relatives à la durabilité. L'information sur la durabilité est le résultat de la mesure ou de l'évaluation de questions relatives à la durabilité au regard des critères applicables (*elle est l'équivalent de l'« **information sur l'objet considéré** » à laquelle font référence d'autres normes de certification*).

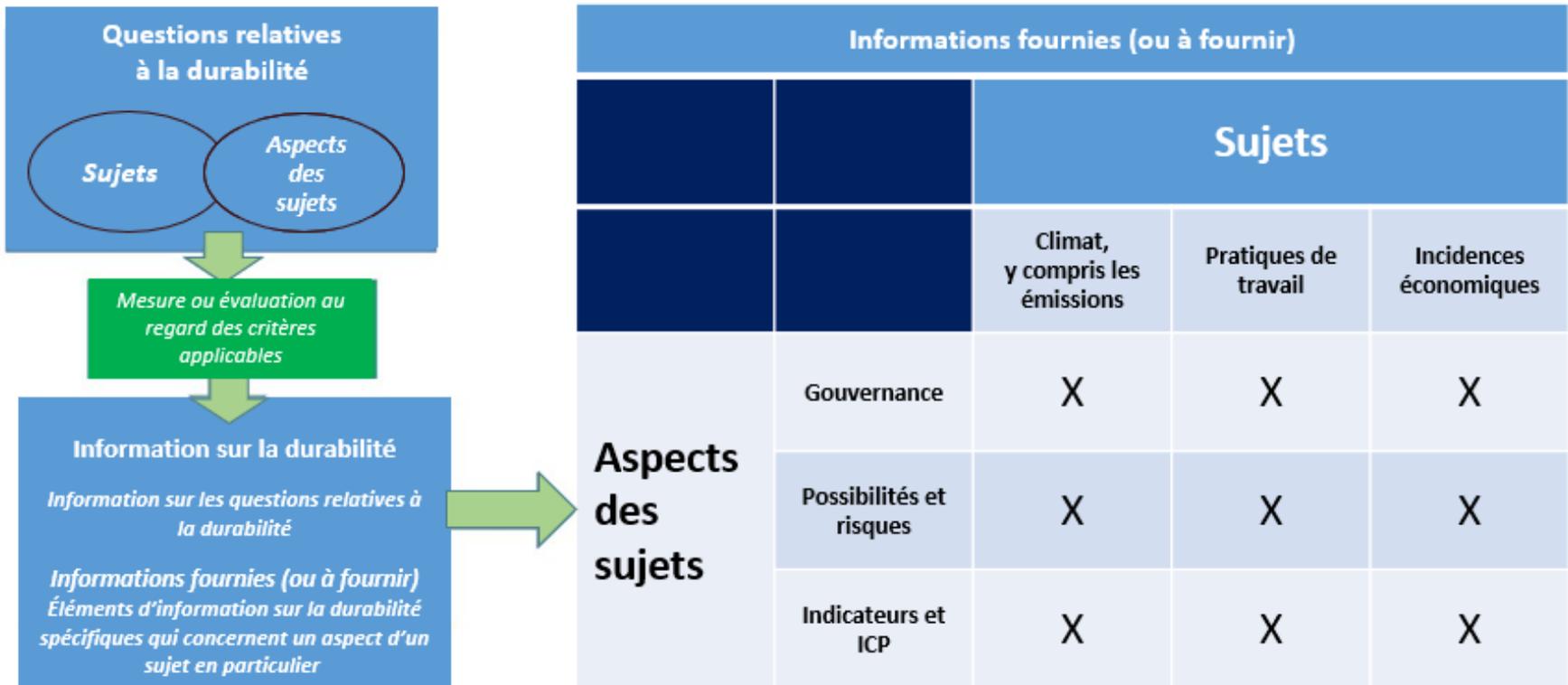
Questions relatives à la durabilité — questions environnementales, sociales, économiques et culturelles, y compris :

- i. les incidences des activités, produits et services de l'entité sur l'environnement, la société, l'économie ou la culture, ou les incidences sur l'entité;
- ii. les politiques, la performance, les plans, les objectifs et la gouvernance de l'entité en ce qui concerne ces questions.

*(Il s'agit de l'équivalent de l'« **objet considéré** » dans les autres normes de certification.)*

Termes clés : *sujets, aspects des sujets* et *informations fournies (ou à fournir)*

Questions relatives à la durabilité, information sur la durabilité et informations fournies (ou à fournir)



Concepts clés : *information sur la durabilité* *faisant l'objet de la mission*

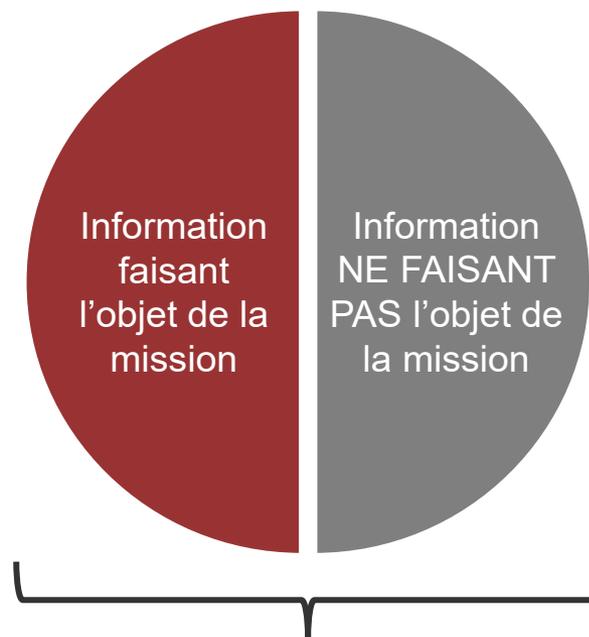
Durabilité



L'information sur la durabilité faisant l'objet de la mission peut s'agir :

- de la **totalité** de l'information sur la durabilité;
- d'une **partie** de l'information sur la durabilité.

Document contenant l'information sur la durabilité



Information sur la durabilité communiquée

Concepts clés : *critères valables*

Critères valables



- Inspiration : norme ISAE 3000 (révisée)
- Exigences concernant les conditions préalables
- Évaluation des critères :
 - Sont-ils valables au regard des circonstances de la mission?
 - Les utilisateurs visés y ont-ils accès?
- Les référentiels d'information sur la durabilité et les critères issus d'autres sources continuent d'évoluer.
- La norme en projet exige du professionnel en exercice qu'il évalue s'il existe des critères pour la totalité de l'information sur la durabilité faisant l'objet de la mission et qu'il identifie les sources de ces critères.

Concepts clés : *procédures relatives aux risques selon le type de mission (assurance limitée ou assurance raisonnable)*

Assurance limitée



- Comme dans la norme ISAE 3000 (révisée), l'évaluation des risques n'est pas requise pour l'assurance limitée.
- Les procédures relatives aux risques doivent être suffisamment rigoureuses pour :
 - permettre l'identification des anomalies significatives;
 - mener à la réalisation de travaux appropriés.

Assurance limitée : Concevoir et mettre en œuvre des procédures relatives aux risques pour identifier les informations fournies ou à fournir qui sont susceptibles de comporter des anomalies significatives et disposer de ce fait d'une base pour concevoir des procédures complémentaires.

Assurance raisonnable : Concevoir et mettre en œuvre des procédures relatives aux risques pour pouvoir identifier et évaluer les risques que les informations fournies comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, au niveau des assertions, et pour concevoir et mettre en œuvre des procédures complémentaires.

Concepts clés : *processus suivi par l'entité pour l'identification des sujets à présenter*

Analyse du caractère significatif



Processus suivi par l'entité pour l'identification des sujets à présenter :

- Ce processus peut être crucial lorsque l'information est présentée selon certains critères d'un référentiel ou selon des critères élaborés par l'entité.
- Il peut toutefois ne pas être pertinent lorsque les critères indiquent les sujets à présenter.

Connaissance préliminaire nécessaire :

- Elle se limite à ce qui est suffisant pour l'acceptation ou le maintien de la mission.
- Des modalités d'application ont été ajoutées pour l'exigence relative aux conditions préalables en ce qui concerne :
 - l'information sur la durabilité que l'entité est censée communiquer;
 - le périmètre de la mission de certification.
- Termes pouvant servir à désigner le processus suivi par l'entité :
 - processus suivi pour l'identification des sujets à présenter;
 - appréciation du caractère significatif;
 - analyse du caractère significatif.

Ce processus est différent de celui suivi par le professionnel en exercice pour l'appréciation du caractère significatif.

Concepts clés : *double importance relative*

Double importance relative



Les besoins d'information des utilisateurs visés peuvent concerner :

- les incidences des questions relatives à la durabilité sur l'entité;
- les impacts de l'entité sur les questions relatives à la durabilité;
- les deux points susmentionnés, ce que l'on appelle « **double importance relative** ».

- Pour évaluer si les critères sont valables, il faut déterminer s'ils présentent les caractéristiques suivantes :
 - pertinence;
 - exhaustivité;
 - fiabilité;
 - neutralité;
 - intelligibilité.

Concepts clés : *seuil de signification pour la mission*

Seuil de signification



- Il est utilisé pour **la planification et la réalisation** de la mission et pour **l'évaluation des anomalies significatives**.
- Deux cas de figure : informations qualitatives et informations quantitatives (seuil de signification pour les travaux, au besoin).
- Plusieurs seuils de signification peuvent être établis pour une même mission.

- La détermination du seuil de signification est influencée par la perception qu'a le professionnel en exercice des **besoins d'information des utilisateurs visés** de l'information sur la durabilité.
- Ce n'est pas la même chose que l'**analyse du caractère significatif** par la direction.
- Le seuil de signification peut être pertinent lorsqu'il s'agit pour le professionnel en exercice d'établir sa stratégie, dont la **manière de regrouper l'information sur la durabilité** pour la planification et la réalisation de la mission.
- La norme en projet introduit une exigence conditionnelle concernant la **détermination d'un seuil de signification pour les travaux à l'égard des informations fournies qui sont de nature quantitative**.

Concepts clés : *compréhension des composantes du contrôle interne*

Composantes du contrôle interne



- Assurance raisonnable : exigences plus détaillées qui précisent ce qu'il faut comprendre ou évaluer.
- Les **modalités d'application** traitent d'autres aspects spécifiques que peut englober la compréhension pour chaque composante (adaptation des dispositions de la norme ISA 315 (révisée en 2019)).

Assurance limitée (comprendre)	Limitée	Raisonnable
Assurance raisonnable (comprendre et évaluer)		
Environnement de contrôle	✓	✓
Système d'information	✓	✓
Processus d'évaluation des risques par l'entité	Résultats seulement	✓
Activités de contrôle	Dans certains cas	✓
Processus de suivi du système de contrôle interne par l'entité		✓

Concepts clés : utilisation des travaux d'autres personnes

Travaux d'autres personnes



Fait partie de l'équipe de mission

Ne fait pas partie de l'équipe de mission

Personnes participant à la mission	La participation du professionnel en exercice aux travaux <u>peut</u> être suffisante et appropriée.	La participation du professionnel en exercice aux travaux <u>ne peut pas</u> être suffisante et appropriée.
Membre du cabinet	Membre de l'équipe de mission – avec direction, supervision et revue des travaux	S. O.
Expert interne choisi par le professionnel en exercice	Membres de l'équipe de mission – avec direction, supervision et revue des travaux	S. O.
Expert externe choisi par le professionnel en exercice	Travaux d'autres personnes (expert externe choisi par le professionnel en exercice)	S. O.
Autre professionnel en exercice (<i>provenant ou non d'un cabinet membre du réseau</i>)	Membres de l'équipe de mission – avec direction, supervision et revue des travaux	Travaux d'autres personnes (autre professionnel en exercice)
Fonction d'audit interne	Travaux d'autres personnes (fonction d'audit interne)	Travaux d'autres personnes (fonction d'audit interne)

Concepts clés : *estimations et informations prospectives*

Estimations et informations prospectives



- Incertitude de mesure
- Parti pris de la direction
- Éléments probants suffisants et appropriés sur les estimations et les informations prospectives

Inspiration :
norme ISA 540
(révisée)

- Elles peuvent comprendre des prévisions, des projections ou des plans de l'entité.
- Elles sont préparées à partir de scénarios fondés sur les hypothèses les plus probables ou des hypothèses spéculatives, qui sont influencées par le jugement de la direction.
- L'évaluation d'informations se rapportant au futur peut être moins précise que l'évaluation d'objets considérés de nature historique.
- Il faut néanmoins que la direction applique correctement les critères applicables lorsqu'elle prépare les estimations et les informations prospectives.

Concepts clés : *autres informations*

Autres informations



- Informations dans les documents contenant l'information sur la durabilité faisant l'objet de la mission
- Lecture et prise en considération – Y a-t-il des incohérences significatives?

Inspiration :
norme ISA 720
(révisée)

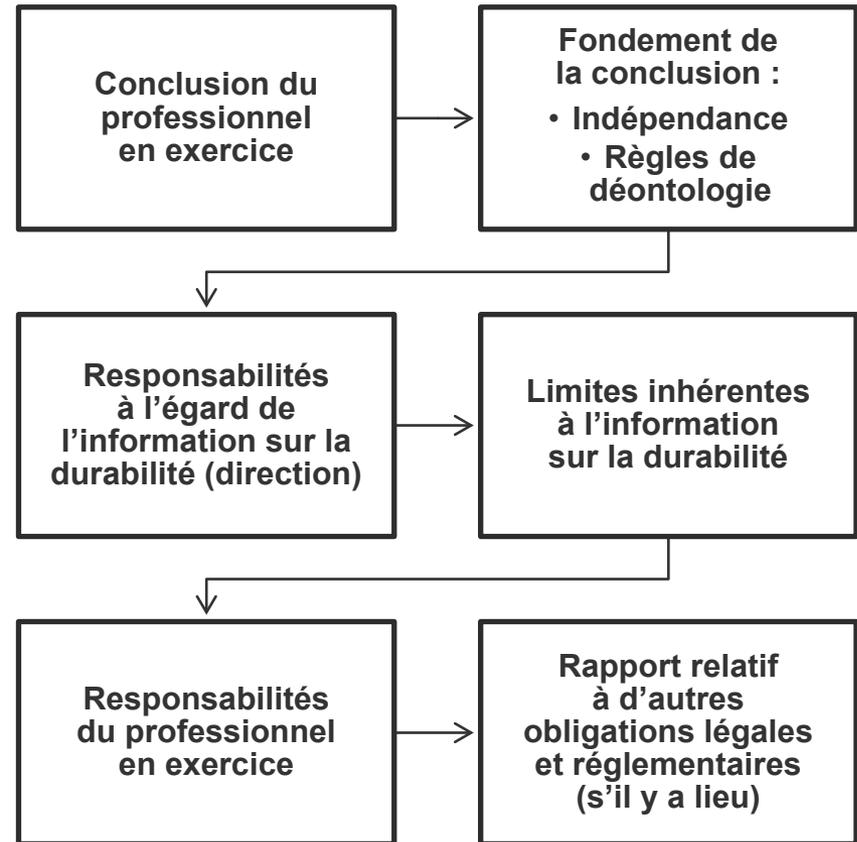
- Le professionnel en exercice n'est pas tenu d'obtenir et de prendre en considération les autres informations qui ne sont disponibles qu'après la date de son rapport de certification.
- La norme ISA 720 (révisée) exige quant à elle, pour les entités cotées, que le professionnel en exercice prenne en considération les autres informations qui ne sont disponibles qu'après la date du rapport de certification.
- Dans une mission de certification en matière de durabilité, il y a des contraintes d'ordre pratique quant à ce qui peut être attendu après la date du rapport de certification.

Concepts clés : *rapport de mission* et exigences connexes

Rapport



- Clarification du niveau d'assurance obtenu
- Clarification du périmètre de la mission d'assurance
- Uniformité pour faciliter la comparaison des rapports
- Rapport inspiré de la norme ISA 700 (révisée) avec des éléments repris des normes ISAE 3000 (révisée) et ISAE 3410



Concepts clés : *date d'entrée en vigueur* *et délai de mise en œuvre*

Date d'entrée en vigueur



- La mission porte soit sur une **période** soit sur un **moment précis**.
- Comme il s'agit d'une mission d'attestation, la période est celle que couvre l'**information communiquée**.
- On dit « périodes **ouvertes à compter de** », car la norme traite de la **réalisation** de la mission.

Selon l'exposé-sondage, **la norme s'appliquerait aux missions relatives à l'information sur la durabilité communiquée**, selon le cas :

- a) pour les périodes ouvertes à compter du 15 [mois] [année];
- b) au 15 [mois] [année] ou à une date ultérieure.

Un délai de mise en œuvre d'environ **18 mois** après l'**approbation** est proposé.

Concepts clés : *travaux de normalisation futurs*

Prochaines
normes ISSA

IAASB

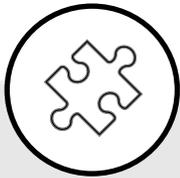
- Série de normes ISSA à venir
- Travaux étalés dans le temps
- Réponse aux problèmes nouveaux
- Priorités établies en fonction de l'intérêt public

06 Modifications pour le Canada



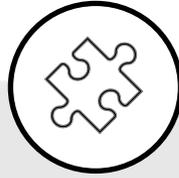
Concepts clés : *modifications proposées – et autres modifications envisagées – pour le Canada*

Règles de déontologie



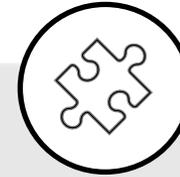
- Remplacement des renvois au Code de l'IESBA
- Emploi d'équivalents canadiens
- Approche cohérente avec la démarche existante pour les modifications

Missions d'appréciation directe



- Mention du fait que les missions d'appréciation directe portant sur l'information sur la durabilité sont traitées dans la NCMC 3001
- Phrase expliquant qu'il peut être utile de se référer à la NCCD 5000 lorsque la mission d'appréciation directe porte sur l'information sur la durabilité

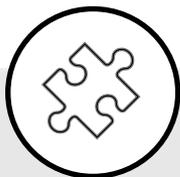
Consultation des peuples autochtones



- Détermination à faire lors de l'évaluation des critères : L'entité a-t-elle tenu des consultations significatives auprès des peuples autochtones?

Principaux concepts : *questions de l'ES-NCCD 5000*

Exposé-sondage canadien Questions



Prononcez-vous sur
le projet de norme
en répondant à
l'ES-NCCD 5000.

1. Y a-t-il des types de missions de certification portant sur des informations autres que des informations financières historiques pour lesquelles il pourrait être difficile de savoir s'il faut appliquer la NCCD 5000 ou la NCMC 3000? Dans l'affirmative, veuillez fournir des exemples.
2. Quelles difficultés de mise en œuvre la norme proposée pourrait-elle poser aux professionnels en exercice au Canada?
3. Le CNAC prévoit que l'IAASB approuvera le texte définitif de sa norme en septembre 2024. Un délai de mise en œuvre d'environ 18 mois après l'approbation est proposé. Avez-vous des réserves?

07 À vous la parole!



Aidez-nous à faire circuler l'information!

Buts

Moyens

FAIRE CONNAÎTRE

Informer les membres de votre réseau de la publication de l'ES-NCCD 5000 et de nos activités de consultation

Faites circuler dans votre réseau le document contenant les dates des activités



COMPRENDRE

Comprendre l'ES-NCCD 5000 (activités du CNAC, discussions, lecture de la norme en projet)

Prenez connaissance de la norme en projet et analysez ses incidences



DISCUTER

Participer aux discussions et donner votre avis (séances de consultation du CNAC, sondages, lettre de commentaires)

Faites part de votre opinion au CNAC pour qu'il puisse en tenir compte dans l'élaboration de sa réponse à l'IAASB



Façons de donner votre avis

Tables rondes



- Faites part de vos commentaires lors des tables rondes.
- Réunions virtuelles :
 - le 18 octobre 2023 (en français)
 - le 16 octobre 2023 (en anglais)

Sondage



- Prononcez-vous en répondant au sondage du CNAC sur l'exposé-sondage.
- Le sondage sera accessible sur Tribune.FRASCanada.ca d'ici le 5 octobre 2023.

Lettre de commentaires



- Envoyez une lettre de commentaires au CNAC.
- Les commentaires doivent parvenir au CNAC au plus tard :
 - le 6 novembre 2023 (questions d'ordre général)
 - le 31 décembre 2023 (questions sur les modifications pour le Canada)

Visitez la [page du projet du CNAC sur la certification de l'information sur la durabilité](#) pour en savoir plus.

Prenez contact avec nous



Vous aimeriez communiquer avec le CNAC pour lui faire part directement de votre point de vue sur l'ES-NCCD 5000?



Vous organisez un événement dans votre milieu ou au sein de votre organisation et vous aimeriez que le CNAC y participe pour discuter de la norme en projet?



Vous pouvez mettre le CNAC en contact avec des parties intéressées – membres ou non de la profession comptable – dans votre région?



Conseil des normes
d'audit et de certification

Personne-ressource

Amalia Spensieri, CPA, CA

Directrice de projets

Conseil des normes d'audit et de certification

☎ 1-416-204-2965

✉ aspensieri@aasbcanada.ca

Personne-ressource

Johanna Field, CPA, CA

Directrice adjointe

Conseil des normes d'audit et de certification

☎ 1-416-204-2974

✉ jfield@aasbcanada.ca